



Juin 2023  
Mémoire

**Financer les missions  
fondamentales des universités**  
Mémoire déposé au ministère de  
l'Enseignement supérieur

## Crédits

### Recherche et rédaction

#### **Michel Lacroix**

Président sortant de la FQPPU  
Professeur, Université du Québec à Montréal

#### **Madeleine Pastinelli**

Présidente de la FQPPU  
Professeure, Université Laval

#### **Finn Makela**

Vice-président de la FQPPU  
Professeur, Université de Sherbrooke

#### **Tableaux**

Olivier Grondin  
Analyste de données, FQPPU

#### **Révision**

Émile Bordeleau-Pitre  
Conseiller aux communications, FQPPU

Fédération québécoise des  
professeures et professeurs d'université  
1176 rue Bishop,  
Montréal (Québec) H3G 2E3  
1 888 843 5953 / 514 843 5953  
[www.fqppu.org](http://www.fqppu.org)

## Table des matières

<b>CRÉDITS</b> .....	<b>2</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>3</b>
<b>RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>PRÉSENTATION DE LA FQPPU ET DE LA TPU</b> .....	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>9</b>
<b>I. L'UNIVERSITÉ ET SES MISSIONS</b> .....	<b>11</b>
<b>II. POUR UN QUÉBEC DES SAVOIRS : REVOIR LA POLITIQUE DE FINANCEMENT</b> .....	<b>13</b>
<b>III. UN FINANCEMENT ACCRU, STABLE ET PÉRENNE</b> .....	<b>15</b>
<b>IV. EETP, DIVERSITÉ DES PROFILS ÉTUDIANTS ET SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE</b> .....	<b>22</b>
<b>V. ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES</b> .....	<b>24</b>
<b>VI. UNIVERSITÉS ET MAIN-D'ŒUVRE</b> .....	<b>30</b>
<b>VII. DÉFENSE ET PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE</b> .....	<b>33</b>
<b>VIII. VALORISER TOUTES LES FORMES DE RECHERCHE, DE CRÉATION ET D'INNOVATION</b> ...	<b>41</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>46</b>

## Résumé et recommandations

Il est clair que les universités québécoises ont un rôle à jouer pour contribuer à la formation de la main-d'œuvre de demain, à la vitalité du français au Québec et à la valorisation de la recherche et l'innovation, les trois objectifs principaux ciblés par l'appel à mémoires du ministère de l'Enseignement supérieur pour la révision de sa Politique québécoise de financement des universités. Cependant, ces ambitions ne doivent en aucune circonstance occulter la raison d'être des universités. Celles-ci se doivent de demeurer les lieux privilégiés de la création et de la transmission des savoirs, au service des collectivités dans lequel elles s'inscrivent. Pour y parvenir, il est essentiel que nous les considérons comme bien commun et comme service public; que nous préservions la qualité de l'enseignement, de la recherche et de la création qui s'y fait; et, finalement, qu'elles restent accessibles au plus grand nombre. C'est cette vision qui a motivé la rédaction du présent mémoire de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU).

La FQPPU a la conviction que le Québec est en excellente posture pour se doter de l'un des meilleurs réseaux universitaires de l'OCDE. La Politique québécoise de financement des universités représente la pierre angulaire de cet objectif ambitieux. À cet effet, nous formulons 31 recommandations au ministère de l'Enseignement supérieur :

### **Recommandation 1**

*Hausser de 10% le budget total des subventions de fonctionnement versées aux universités québécoises;*

### **Recommandation 2**

*Inclure à compter de 2025 une part de financement inconditionnel correspondant pour chaque université à 30% de la subvention de fonctionnement reçue en 2024, après indexation;*

### **Recommandation 3**

*Diminuer significativement la part des subventions de fonctionnement basée sur les EETP;*

### **Recommandation 4**

*Diminuer significativement le ratio étudiant·es des cycles supérieurs/professeur·e;*

### **Recommandation 5**

*Financer l'embauche de 1250 professeur·es supplémentaires;*

### **Recommandation 6**

*Financer l'embauche de 1250 ressources académiques supplémentaires (assistant·es à la gestion des études, chargé·es de cours, techno pédagogues, psychologues, etc.);*

### **Recommandation 7**

*Modifier les critères de l'AFE afin de permettre aux étudiant·es à temps partiel d'avoir accès à des bourses, lorsque leur situation financière le nécessite;*

### **Recommandation 8**

*Revoir les paramètres de l'AFE afin que la reconnaissance du statut à temps plein puisse tenir davantage compte de la situation financière globale des étudiant·es;*

### **Recommandation 9**

*Investir 25 M\$ par année dans la construction et la rénovation du logement étudiant, en repensant l'intégration de ces logements dans la trame urbaine et sociale;*

### **Recommandation 10**

*Intégrer dans la pondération de ces EETP des facteurs liés à la proportion d'étudiant·es de première génération, de parents étudiant·es, d'étudiant·es en situation de handicap et d'étudiant·es venant de régions éloignées;*

### **Recommandation 11**

*Prévoir une enveloppe budgétaire spécifique destinée à l'accueil et à l'intégration des étudiant·es autochtones et déterminer les modalités de son utilisation en consultation avec les nations autochtones;*

#### **Recommandation 12**

*Prévoir un financement de 15 M\$ par année pour des bourses spécifiquement destinées à l'accessibilité et à la persévérance aux études des parents étudiant·es;*

#### **Recommandation 13**

*Consacrer un financement annuel de 10 M\$ destiné à appuyer les initiatives locales favorisant l'encadrement et l'aide à la réussite, incluant des dégagements pour les enseignant·es responsables et des contrats pour des formes de mentorat de la part d'étudiant·es des cycles supérieurs;*

#### **Recommandation 14**

*Introduire une formule de compensation pour l'inégalité des dons octroyés aux universités, de façon à distribuer un montant équivalent à 50% des dons reçus par les universités québécoises;*

#### **Recommandation 15**

*Exiger des universités qu'elles distinguent, dans leurs budgets et états financiers, les virements du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations selon qu'ils correspondent à des achats d'équipement, des paiements liés à des contrats d'entretien ou de rénovation et des transferts destinés à financer des projets dans le futur;*

#### **Recommandation 16**

*Préserver l'équilibre du financement de l'ensemble des secteurs, domaines et disciplines en les soutenant de manière uniforme et indépendamment des besoins à court terme du secteur privé;*

#### **Recommandation 17**

*Accroître de 500 000\$, annuellement, le financement destiné aux revues savantes publiées en français, via les Fonds de recherche du Québec;*

#### **Recommandation 18**

*Développer un fonds de 500 000\$ en soutien annuel aux presses universitaires et aux autres activités de diffusion des savoirs en français;*

#### **Recommandation 19**

*Investir dans des moyens permettant d'augmenter la « découvribilité » des publications scientifiques en français;*

#### **Recommandation 20**

*Revoir les critères d'évaluation adoptés par les fonds de recherche de façon à ce que ni le lieu et la langue de publication ni le facteur d'impact des revues ne soient utilisés comme critères défavorables envers les publications scientifiques en français;*

#### **Recommandation 21**

*Rééquilibrer le financement lié à la dérèglementation des droits de scolarité des étudiant·es internationaux·ales pour aider les universités francophones;*

#### **Recommandation 22**

*Maintenir le financement destiné aux universités en région et aux établissements de petite taille;*

#### **Recommandation n° 23**

*Revoir la réglementation des droits de scolarité pour étendre les mesures en place pour les étudiant.e.s venant de la Belgique ou de la France à l'ensemble des étudiant·es du reste du Canada qui ont fait leurs études secondaires en français;*

#### **Recommandation 24**

*Proposer aux personnes étudiantes venant de l'international et inscrites dans les universités anglophones des sessions d'immersion dans les universités francophones, avec droits de scolarité diminués;*

#### **Recommandation 25**

*Que le Scientifique en chef examine, avec l'appui de l'Agence universitaire de la francophonie, la pertinence de financer la publication de manuels scientifiques en français;*

#### **Recommandation 26**

*Que les ministres de l'Enseignement supérieur et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration fassent pression sur le ministre de l'Immigration du Canada afin qu'on atteigne dès 2024 un taux de réponses favorables similaires dans les demandes de visa étudiant émanant de pays francophones et celles émanant d'autres pays;*

#### **Recommandation 27**

*Rattacher les Fonds de recherche du Québec au ministère de l'Enseignement supérieur;*

#### **Recommandation 28**

*Hausser de 5% l'enveloppe globale des Fonds de recherche du Québec;*

#### **Recommandation 29**

*Consacrer 5 M\$ de cette somme pour la création de fonds destinés à l'innovation culturelle, environnementale et sociale;*

#### **Recommandation 30**

*Maintenir à la hauteur de 75% la proportion de la recherche libre, non ciblée dans le montant global des subventions décernées par les Fonds de recherche du Québec;*

#### **Recommandation 31**

*Augmenter le nombre de bourses étudiantes à la maîtrise, au doctorat et au postdoctorat, pour un montant global de 10 M\$.*



## Présentation de la FQPPU et de la TPU

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) est un organisme à vocation politique dont la mission globale est d'œuvrer au maintien, à la défense, à la promotion et au développement de l'université comme service public et de défendre une université accessible et de qualité. Fondée le 16 mai 1991, la FQPPU regroupe 19 syndicats et associations rassemblant plus de 10 000 professeures et professeurs des universités du Québec.

La FQPPU est membre de la Table des partenaires universitaires (TPU), qui réunit des organisations représentant des étudiant·es, du personnel de soutien, technique et professionnel, des chargé·es de cours et des professeur·es. Depuis quelque trente années, la TPU milite pour une vision humaniste de l'université, qui se définit notamment par le partage et la diffusion du savoir et des connaissances, le développement de l'esprit critique et les services à la communauté. Ce mémoire se base notamment sur les discussions menées avec les autres membres de la Table, de même que sur une vision commune des missions fondamentales des universités.

## Introduction

Dans le cadre de la révision de la Politique québécoise de financement des universités, la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, a lancé un appel à mémoires le 12 mai 2023, lequel cible trois objectifs devant informer cette révision : l'amélioration de la contribution des établissements universitaires aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques de l'économie québécoise; la contribution à la vitalité du français, notamment dans le domaine de la recherche scientifique; et, enfin, le renforcement de la capacité des établissements universitaires de valoriser, sur le plan économique, la recherche et l'innovation. Ce sont là des questions importantes, et nous formulerons des propositions en ce sens dans le présent mémoire. Cependant, fonder la refonte de la Politique de financement des universités uniquement à partir de ces trois aspects, et plus particulièrement le premier et le troisième, constitue un problème significatif s'il s'agit à terme de cibler spécifiquement certains secteurs ou certains types de recherche, une telle

avenue étant susceptible d'infléchir dans une mauvaise direction cette refonte et, par conséquent, le fonctionnement même des universités québécoises. La meilleure manière d'atteindre le premier objectif est plutôt de mettre en place les conditions permettant de former une relève de haut niveau dans l'ensemble des secteurs et de favoriser la persévérance aux études, plus particulièrement auprès des étudiant·es qui sont les plus susceptibles de rencontrer des obstacles nuisant à leur réussite. Quant au troisième objectif, l'innovation et les débouchés économiques de la recherche sont le plus souvent imprévisibles et découlent des avancées de la recherche et du dynamisme des milieux de recherche dans une multiplicité de secteurs où l'on valorise tant la recherche fondamentale que la recherche appliquée. À ce titre, il est évident que valoriser spécifiquement certains secteurs ou certains types de démarche ou de recherche serait contre-productif, et risquerait même d'avoir l'effet inverse à celui recherché. Partant de ces principes, la FQPPU a estimé utile et même nécessaire de se saisir de la révision de la Politique de financement des universités comme occasion de réfléchir plus largement aux missions fondamentales des universités, de même qu'aux meilleures façons de les financer pour leur permettre de réaliser ces missions.

C'est pourquoi le présent mémoire aborde toutes les facettes du financement des universités et des enjeux qui leur sont reliés, parmi lesquels on compte le financement de la recherche et de la création, le financement de l'innovation et le financement des immobilisations, mais aussi le financement des résidences étudiantes, ceci en sus des trois enjeux ciblés dans l'appel à mémoires. Pour ce faire, nous nous baserons d'emblée sur la distinction établie par le rapport Bissonnette-Porter, issu de la consultation de 2013, « entre la mission de notre système d'enseignement supérieur et les moyens de cette mission<sup>1</sup> », entre les fondements des universités québécoises et les modalités de leur financement.

---

<sup>1</sup> Lise Bissonnette et John Porter, *L'Université québécoise : préserver les fondements, engager des refondations*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2013, p. 17.

## I. L'Université et ses missions

Depuis plus de vingt-cinq ans, la FQPPU défend une conception de l'université au service de tous et du bien commun<sup>2</sup>, c'est-à-dire une université « accessible à toutes et à tous et axée résolument sur la réussite du plus grand nombre [...]; financée essentiellement par les fonds publics et dotée d'un niveau de financement adéquat, misant sur des emplois stables et non sur la précarité [...]; gérée démocratiquement en collégialité et en transparence [...]; respectueuse des droits de la personne et de l'équité<sup>3</sup> ». La conception de l'université qui est ainsi défendue intègre pleinement la reconnaissance de ses missions fondamentales, telles que formulées dans le rapport Bissonnette-Porter :

L'université est, au sein de la société québécoise, l'institution fiduciaire des acquis et du développement d'une culture du savoir et des savoirs, dont elle assure librement, au premier rang, la création, la transmission, la démocratisation et la critique des usages<sup>4</sup>.

La formation d'individus aptes à mobiliser savoirs et compétences dans le cadre de leur vie professionnelle est une importante responsabilité intégrée à la transmission des savoirs effectuée par les universités, comme le soulignait déjà Camille Laurin en 1979 : « Travailler au progrès et à l'avancement des connaissances; contribuer à maintenir vivante la conscience critique de la collectivité face aux fins qu'elle poursuit; jouer un rôle clef dans la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et, par-là, promouvoir l'épanouissement même des personnes et des groupes; faire profiter l'ensemble de la collectivité de son imposant potentiel de savoir et de compétences : tout cela [...] constitue pour les universités une inéluctable responsabilité sociale<sup>5</sup> ».

Depuis, les formes de travail se sont complexifiées et ont connu d'importants changements, qui sont allés de pair avec de profondes transformations technologiques. Ces circonstances ont conféré aux universités un rôle de plus en plus central dans la formation de la main-d'œuvre, l'innovation et les structures économiques du Québec. Il est essentiel de considérer ces aspects, à la condition cependant de ne pas confondre les

---

<sup>2</sup> FQPPU, *L'Université comme service public*, Montréal, FQPPU, 1997, p. 6.

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 14 et 15.

<sup>4</sup> Bissonnette et Porter, *op. cit.*, p. 18.

<sup>5</sup> Gouvernement du Québec, Ministère du Conseil exécutif, « Notes pour la conférence de presse du docteur Camille Laurin, ministre d'État au développement culturel sur les rapports de la C. E. U », Québec, 17 septembre 1979, archives FQPPU.

fins (ou missions fondamentales), les moyens (dont les modalités de financement) et les conséquences ou les retombées (dont la formation de la main-d'œuvre et l'innovation). À défaut de quoi on risque de fragiliser des institutions complexes en fixant comme finalités prioritaires, associées à des incitatifs financiers majeurs, des objectifs à court terme rattachés à des conséquences partielles, spécifiques. Pire encore : on pourrait se retrouver à nuire à l'atteinte de ces objectifs, en négligeant le fait que nombre d'innovations, sources de nouvelles entreprises et de nouvelles formes de travail, découlent de recherches fondamentales menées dans des disciplines dont on aura sapé sans le vouloir les fondements. Avant d'aborder plus concrètement nos propositions au sujet du financement des universités, de la recherche et de l'innovation, il est important de synthétiser dans une définition succincte les missions fondamentales des universités, telles que les reconnaît et les défend la FQPPU, de pair avec les autres membres de la Table des partenaires universitaires :

- Créer et transmettre les savoirs au plus grand nombre, à travers le Québec et dans tout l'espace francophone, par la recherche et la création, ainsi que par l'enseignement, la diffusion, les services à collectivité et les partenariats;
- Former des individus dotés d'esprit critique, appelés à mobiliser et à faire fructifier les multiples formes de savoir dans toutes les facettes de leur vie, au travail comme dans les délibérations démocratiques.

Pour la FQPPU, les savoirs constituent d'abord et avant tout un bien commun dont le partage ne diminue pas la valeur, mais dont l'accès comme la création sont aisément entravés par des obstacles culturels, économiques ou sociaux. C'est en vertu de ces conceptions des missions fondamentales des universités et des savoirs que la FQPPU recommande de repenser les modalités de financement des universités, de la recherche et de l'innovation, pour que ce financement soit pérenne, stable, essentiellement public, qu'il procure la plus grande accessibilité possible aux savoirs, permette le développement de l'ensemble des savoirs et des multiples formes d'innovation, par la formation universitaire, mais aussi par la diffusion et la vulgarisation des savoirs. Enfin, la FQPPU recommande un financement qui assure la pérennité des établissements francophones et de la création et diffusion de la recherche en français.

## II. Pour un Québec des savoirs : revoir la Politique de financement

L'importance croissante des savoirs dans les sociétés contemporaines, constatées depuis des décennies, au Québec comme ailleurs, doit orienter l'ensemble de l'action du gouvernement pour ce qui concerne les universités, la recherche et l'innovation, et par le fait même la refonte de la Politique de financement des universités. À ce titre, il est primordial que la Politique vise à susciter toujours plus de diplômé·es universitaires, en quantité comme en proportion des nouvelles générations; à répondre à des besoins accrus en termes de formation continue, tout au long de la carrière; et à encourager plus avant les multiples formes d'innovation culturelle, économique ou sociale dont le Québec aura besoin dans les années à venir.

La FQPPU invite le ministère de l'Enseignement supérieur et, avec lui, tout le gouvernement québécois, à faire le pari d'une société québécoise toujours plus savante, où les universités joueront un rôle encore plus important que maintenant. Ce pari est celui d'un réseau universitaire apte à accueillir davantage d'étudiant·es, à les encadrer et à les soutenir financièrement de façon à ce qu'elles et ils persévèrent jusqu'au diplôme; celui d'un réseau universitaire formant des personnes aptes à relever tous les défis susceptibles de survenir, dans leur carrière, leur communauté ou la société québécoise en général; celui d'un réseau universitaire créant encore davantage de savoirs nouveaux, dans toutes les disciplines; finalement, d'un celui réseau universitaire générant toujours plus d'innovations culturelles, économiques et sociales. Le Québec est en excellente posture pour se doter de l'un des meilleurs réseaux universitaires de l'OCDE et a tout intérêt à y travailler activement.

Préparer ce Québec des savoirs, créateur, dynamique et innovant, implique de repenser les modalités de financement des universités, de la recherche et de la création en visant trois objectifs cruciaux, soit :

- Hausser le financement global des universités et des fonds de recherche;
- Assurer une part importante de financement inconditionnel dans les fonds de fonctionnement des universités;
- Diminuer le ratio étudiant·es/professeur·e, tout particulièrement aux cycles supérieurs.

### III. Un financement accru, stable et pérenne

Les deux premières recommandations de la FQPPU au sujet du mode de financement visent à améliorer l'encadrement étudiant, de même qu'à favoriser la recherche, la création et les innovations en découlant, ceci grâce entre autres à l'embauche de professeur·es, d'employé·es de soutien et de professionnel·les de recherche supplémentaires. Ces investissements sont essentiels pour assurer un minimum de prévisibilité aux institutions, de sorte qu'on puisse diminuer la précarité de certains corps d'emploi et offrir aux étudiant·es un meilleur encadrement, dans un contexte où il est pressant d'agir sur les problèmes de santé mentale affectant aussi bien les étudiant·es que le personnel d'enseignement et de recherche<sup>6</sup>.

Nous recommandons ainsi, en premier lieu, un **financement accru et stable**, ne fluctuant pas de façon marquée, d'une année à l'autre, aux moindres variations des effectifs étudiants. Pour que ce financement soit véritablement stable et diminue les pressions indirectes menant à des formes de cannibalisation entre établissements, il importe également d'introduire d'autres modalités que celle liée au calcul des EETP. La formule actuelle, qui favorise et encourage la concurrence pour le recrutement de clientèle entre établissements, donne lieu à des dépenses importantes qui n'apportent aucune valeur ajoutée à la formation et à la recherche et qui représentent, au contraire, une perte sèche à l'échelle québécoise. Pour réduire cet effet indésirable et permettre une plus grande prévisibilité aux institutions, la FQPPU plaide pour l'établissement d'un **financement inconditionnel**.

---

<sup>6</sup> Sur la question de la santé globale des professeures et des professeurs, et notamment la question de leur santé mentale, lire la note de synthèse de Bilodeau, Denis, Soares et Hervieux, « Enquête sur la qualité de vie au travail des professeures et professeurs des universités québécoises » (2021) et le rapport de recherche de Bergeron-Leclerc, Maltais et al., « Les conséquences de la pandémie sur la santé globale des professeures et des professeurs universitaires » (2022).

La première de ces recommandations, soit celle concernant la hausse du financement des universités, rejoint les positions prises tant dans le rapport sur *l'université québécoise du futur*<sup>7</sup> que dans celui du Groupe de recherche en économie publique et appliquée (GREPA<sup>8</sup>), avec cette précision supplémentaire que nous établissons à 10% la hausse souhaitée au budget 2024-2025, avec indexation subséquente. Une telle hausse permettra aux universités de réaliser pleinement leurs missions fondamentales et d'atteindre l'ensemble des objectifs énumérés ci-dessus.

La seconde mesure, soit celle concernant le financement inconditionnel, rejoint-elle aussi l'une des recommandations du GREPA<sup>9</sup>, que nous reformulons et quantifions pour notre part de la manière suivante : que le gouvernement s'engage à verser à chaque établissement universitaire un financement inconditionnel correspondant à 30% des montants reçus en 2024, suite à la hausse globale de 10%, avec indexation de cette tranche de financement inconditionnel pour les années subséquentes. Solidement établies et justifiées par ces deux rapports, ces recommandations ne sont pas propres à la FQPPU, mais font l'objet d'une entente unanime à la TPU.

---

<sup>7</sup> Le rapport précise sans équivoque qu'il devient nécessaire d'intensifier « très significativement le financement du système universitaire québécois, notamment en référence au premier tiers des universités canadiennes en termes de financement public » (Rémi Quirion, *L'université québécoise du futur. Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations. Document de réflexion et de consultation*, Montréal, 2020, Fonds de recherche du Québec, p. 21).

<sup>8</sup> Selon le GREPA, le Québec « doit se donner l'ambition de rejoindre le Danemark ou le Royaume-Uni en matière de financement en enseignement supérieur (excluant le collégial). Cela demande d'identifier 2 milliards de subventions additionnelles à répartir entre les différents programmes visant l'enseignement supérieur » (Pier-André Bouchard St-Amand, *Évaluation comparative du financement des universités*, Montréal, 2021, Groupe de recherche en économie publique appliquée, p. 11).

<sup>9</sup> Selon le GREPA, effectivement, il faudrait « réduire les enveloppes qui dépendent des inscriptions étudiantes pour augmenter le financement inconditionnel » (*idem.*).



Tableau 1 - Estimation du montant de financement inconditionnel proposé

Années	Subvention générale pour l'année en cours <sup>1</sup>	Proposition du GREPA (bonification de 10 %)	Montant transformé en subvention inconditionnelle en soutien à la mission universitaire (30 % de la subvention générale bonifiée)	
	2023-2024 (A)	2024-2025 (B= A x 1.1)	2025-2026 (C = B x 0.3)	2026-2027 Indexé sur l'IPC <sup>2</sup>
Établissements				
Bishop's	\$39,205,894	\$43,126,484	\$12,937,945	\$13,209,642
Concordia	\$349,743,447	\$384,717,791	\$115,415,337	\$117,839,059
Laval	\$584,325,350	\$642,757,885	\$192,827,365	\$196,876,740
McGill	\$471,422,532	\$518,564,786	\$155,569,436	\$158,836,394
UdeM	\$688,832,153	\$757,715,368	\$227,314,610	\$232,088,217
HEC Montréal	\$103,270,202	\$113,597,222	\$34,079,167	\$34,794,829
Polytechnique	\$145,542,540	\$160,096,794	\$48,029,038	\$49,037,648
UdeS	\$378,872,747	\$416,760,022	\$125,028,006	\$127,653,595
UQAT	\$69,316,437	\$76,248,081	\$22,874,424	\$23,354,787
UQAC	\$103,880,227	\$114,268,249	\$34,280,475	\$35,000,365
UQAM	\$371,907,587	\$409,098,345	\$122,729,504	\$125,306,823
UQO	\$89,047,012	\$97,951,713	\$29,385,514	\$30,002,610
UQAR	\$94,517,539	\$103,969,292	\$31,190,788	\$31,845,794
UQTR	\$179,086,660	\$196,995,326	\$59,098,598	\$60,339,668
INRS	\$74,502,522	\$81,952,774	\$24,585,832	\$25,102,135
ENAP	\$24,470,065	\$26,917,072	\$8,075,122	\$8,244,699
ETS	\$140,739,845	\$154,813,829	\$46,444,149	\$47,419,476
TELUQ	\$50,022,871	\$55,025,159	\$16,507,548	\$16,854,206
Siège social de l'UQ	\$18,547,015	\$20,401,717	\$6,120,515	\$6,249,046
<b>Total</b>	<b>\$3,977,252,645</b>	<b>\$4,374,977,910</b>	<b>\$1,312,493,373</b>	<b>\$1,340,055,734</b>

<sup>1</sup> Le solde à distribuer a été réparti au prorata de la subvention de fonctionnement de l'organisme par rapport aux autres organismes. Tableau B, dans Direction de la programmation budgétaire et du financement. (Mai 2023). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec—Année universitaire 2023-2024*. Ministère de l'Enseignement supérieur, Gouvernement du Québec.

<sup>2</sup> Tableau A1.1, Annexe 1 Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires, *Budget 2023*, Ministère des finances Canada, en ligne : <https://www.budget.canada.ca/2023/report-rapport/anx1-fr.html>

### Recommandation 1

*Hausser de 10% le budget total des subventions de fonctionnement versées aux universités québécoises;*

### Recommandation 2

*Inclure à compter de 2025 une part de financement inconditionnel correspondant pour chaque université à 30% de la subvention de fonctionnement reçue en 2024, après indexation;*

### Recommandation 3

*Diminuer significativement la part des subventions de fonctionnement basée sur les EETP;*

Avec le changement du mode de financement des universités lors de la refonte de 2000, le gouvernement québécois a délaissé le mode de financement dit « historique », qui prévalait depuis le début de la Révolution tranquille. Les paramètres de ce financement, fixés avec plus de précisions en 1969, étaient essentiellement basés sur les dépenses effectuées par les universités au cours de l'année précédente, parmi lesquelles les masses salariales constituaient (et constituent toujours) la variable la plus importante. Lors de la refonte de la Politique de financement, en 2000, on a plutôt privilégié une formule centrée sur les effectifs étudiants (considérés comme « intrants »), calculés en « équivalent temps plein » et pondérés en fonction des exigences pédagogiques et matérielles liées aux diverses disciplines. Ce qui devait arriver arriva : la « course à la clientèle », qui était d'ores et déjà dénoncée dans les années 1990, avant même cette refonte<sup>10</sup>, s'est emparée plus que jamais des établissements universitaires au cours des vingt dernières années<sup>11</sup>, transformant la saine émulation entre eux en compétition pour

<sup>10</sup> Voir Madeleine Perron, « Points de vue des départements sur les objectifs du financement public des universités », *Les Cahiers de la FAPUQ*, vol. 1, no 2, « Le Financement des universités. Actes du colloque tenu à Montréal le vendredi 23 mars 1990 », 1990, p. 8.

<sup>11</sup> Dans le rapport d'avril 2016 du Comité sur le financement des universités de la FQPPU, on soulignait que cette formule de financement induisait « des biais structurels favorisant qui accroissent la compétition entre les universités et favorisent des décisions à courte vue. [...] Cette situation entraîne des dépenses, particulièrement en immobilisations, qui réduisent la capacité des universités à répondre à leurs missions premières d'enseignement et de recherche » (Troisième rapport du Comité sur le financement des universités, *Fonds de fonctionnement (sans et avec restrictions), effectifs, activités d'enseignement et masses salariales dans les universités québécoises*, FQPPU, avril 2016, p. 239-240). Ce constat est encore valable aujourd'hui et pourrait même être accentué, du fait des conséquences de la déréglementation pour les étudiant·es étranger·ères, lors de la refonte de 2018. Nous y revenons plus bas, dans la section sur la défense et promotion du français dans les universités québécoises.

des « parts de marché », avec multiplication des pavillons et campus régionaux (et des très considérables dépenses d'immobilisation) et de l'offre de formation à distance, sans aucune réflexion d'ensemble ou coordination. Cette concurrence est aussi absurde que coûteuse à l'échelle de la province : construire de nouveaux pavillons sur les campus centraux, alors même qu'on ouvre des antennes un peu partout, parfois à quelques centaines de mètres des autres universités, et qu'on se lance dans la démultiplication des cours en ligne, conduit à des redondances aussi inutiles que coûteuses sur les plans économique et pédagogique. De même, structurer les budgets de fonctionnement à partir des fluctuations à court terme des effectifs étudiants limite la prévisibilité pour les institutions, ce qui conduit à la hausse de la précarité dans plusieurs corps d'emploi (chargé·es de cours et employé·es de soutien, tout particulièrement) et du nombre d'étudiant·es « équivalent temps plein » par professeur·e, ce qui impacte négativement la réussite étudiante et contribue en sus à la détérioration de la santé psychologique de tous les groupes universitaires.

Cela est plus net encore aux cycles supérieurs, le niveau où il faudrait miser sur le meilleur encadrement possible et donc le plus faible ratio d'étudiant·es par professeur·e. Les données montrent en effet que ce ratio a fortement augmenté en un peu moins de trente ans, au point de presque doubler, passant de 4,72 à 8,05 (Tableau 2). On peut certes se féliciter, sur le plan social, de la hausse remarquable du nombre de personnes inscrites à la maîtrise et au doctorat, mais cela n'aurait pas dû correspondre à un alourdissement considérable des conditions d'encadrement menant inéluctablement à une diminution qualitative et quantitative de cet encadrement. Il faut par ailleurs intégrer à l'analyse le fait que chaque parcours menant à un diplôme de maîtrise et de doctorat demande non seulement la supervision d'un·e professeur·e (souvent de deux), mais aussi la participation de deux, trois, parfois quatre autres professeur·es lors des examens de projets et jurys de mémoire ou de thèse.

Tableau 2 – Évolution de l'effectif étudiant aux cycles supérieures (EECS) et de l'effectif professoral (EP)<sup>1</sup>

Année	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04
EECS	41,292	41,151	41,184	41,061	40,701	41,376	43,737	47,595	51,936	54,927
EP	8757	8694	8478	7911	7743	7635	7599	7992	8202	8382
Ratio EECS:EP	4.72	4.73	4.86	5.19	5.26	5.42	5.76	5.96	6.33	6.55

Année		2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
EECS	MES	57,459	58,833	59,613	60,462	61,563	62,910	65,554	67,609	69,231	70,559
	SC						64,143	66,888	69,315	70,896	72,624
EP		8,676	8,883	9,009	9,069	9,150	9,228	9,300	9,342	9,432	9,462
Ratio EECS:EP	MES	6.62	6.62	6.62	6.67	6.73	6.82	7.05	7.24	7.34	7.46
	SC						6.95	7.19	7.42	7.52	7.68

<sup>1</sup> **Effectifs étudiants :**

Statistique Canada. [Tableau 37-10-0011-01 Effectifs postsecondaires, selon le domaine d'études, le régime d'études, le type de programme, le genre de sanction d'études et le genre de la personne, Système d'information sur les étudiants postsecondaires \[SC\]](#)

Données secondaires :

Ministère de l'Enseignement supérieur, *Performance, financement, interventions régionales et soutien à la gestion*. Direction générale des politiques et de la performance, Direction des statistiques et de l'information de gestion, Portail informationnel, système GDEU, Données en date du 2022-04-22. (Mise à jour : 23 janvier 2023) [MES]

[https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213\\_afich\\_tabl.page\\_tabl?p\\_iden\\_tran=REPER3CERPK19551171394354\]vk&p\\_lang=1&p\\_m\\_o=MEES&p\\_id\\_ss\\_domn=825&p\\_id\\_raprt=3419#tri\\_typ\\_freq=1&tri\\_cycle=7&tri\\_typ\\_diplm=1&tri\\_lang=1&tri\\_sexe=1&tri\\_domn\\_etud=1&tri\\_discp=0](https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER3CERPK19551171394354]vk&p_lang=1&p_m_o=MEES&p_id_ss_domn=825&p_id_raprt=3419#tri_typ_freq=1&tri_cycle=7&tri_typ_diplm=1&tri_lang=1&tri_sexe=1&tri_domn_etud=1&tri_discp=0)

**Effectifs professoraux :**

Statistique Canada. [Tableau 37-10-0228-01 Nombre et répartition du personnel académique à plein temps dans les universités canadiennes selon le groupe d'âge, le genre et la province, Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges - Personnel enseignant à plein temps](#)

Nous reviendrons plus loin sur la recherche et la création, mais il importe ici de souligner le fait qu'au moment même où les professeur·es ont collectivement vu leur tâche de supervision doubler en vingt ans, les pressions n'ont cessé de croître pour les inciter à publier davantage d'articles savants, à intégrer plus étroitement leurs étudiant·es dans les réseaux de publication, à obtenir davantage de subventions de recherche et à offrir à leurs étudiant·es un soutien financier grâce aux subventions obtenues. Un tel contexte a contribué à accroître considérablement la charge de travail des professeur·es, limitant le temps dont elles et ils disposent pour se consacrer à leur recherche et à l'encadrement des étudiant·es, augmentant les délais de correction des mémoires et thèses, limitant les occasions de les rencontrer et d'échanger avec elles et eux, etc.

Dans ses travaux antérieurs, la FQPPU avait estimé qu'il fallait que chaque embauche professorale supplémentaire s'accompagne de l'embauche d'une ressource académique supplémentaire (chargé·es de cours, personnels de soutien, personnels professionnels, auxiliaires et assistant·es de recherche). Cette cohésion est nécessaire pour que le soutien techno pédagogique, la gestion des programmes et de subventions de recherche, des registraires, des services à la vie étudiante, des services d'information, etc., puissent épauler les professeur·es dans l'accueil, l'accompagnement et l'encadrement des étudiant·es aux cycles supérieurs, dont le nombre est en hausse constante. De même, cet équilibre est indispensable pour qu'on puisse maintenir et améliorer l'appui et l'encadrement au 1er cycle, ainsi que l'apport des services d'aide psychologique et l'efficacité des services financiers pour l'ensemble de la communauté universitaire.

Ramener le ratio d'encadrement des cycles supérieurs à celui d'il y a vingt ou vingt-cinq ans exigerait l'embauche de plusieurs milliers de professeur·es et un nombre aussi important de ressources académiques supplémentaires. La FQPPU propose un objectif plus modeste, mais indispensable à l'atteinte d'une véritable société du savoir, grâce au déploiement des potentialités universitaires, à savoir l'embauche de 1250 professeur·es supplémentaires et de 1250 autres ressources académiques. Ceci impliquerait des dépenses respectives de 181 M\$ et 103,8 M\$, à des salaires annuels moyens de 144 800\$ et 83 000\$, pour un total de 284,8 M\$, somme globale que nous avons intégrée dans la hausse du financement des universités recommandée ci-dessus.

#### **Recommandation 4**

*Diminuer significativement le ratio étudiant·es des cycles supérieurs/professeur·e;*

#### **Recommandation 5**

*Financer l'embauche de 1250 professeur·es supplémentaires;*

#### **Recommandation 6**

*Financer l'embauche de 1250 ressources académiques supplémentaires (assistant·es à la gestion des études, chargé·es de cours, techno pédagogues, psychologues, etc.);*

## **IV. EETP, diversité des profils étudiants et situation socio-économique**

Les modalités de financement par EETP, en plus d'induire des logiques de compétition improductive et de sous-encadrement, ont par ailleurs le défaut d'être aveugles et impuissantes face à la diversité des profils étudiants et aux obstacles structurellement plus élevés à l'atteinte de la diplomation. En fait, la seule pondération existante tient aux classements en « familles » des programmes de formation. On peut même avancer que la prépondérance du modèle « d'étudiant·e à temps plein », qui gouverne aussi bien le dénombrement des EETP que les barèmes de l'Aide financière aux études (AFE), favorise d'emblée les étudiant·es qui ont le plus de capital familial (culturel, économique et social) et les programmes qui les accueillent (souvent les plus contingentés, avec les plus hauts taux d'inscription à temps plein et de diplomation rapide), au détriment des étudiant·es les moins favorisé·es comme des programmes non contingentés ou avec une proportion plus élevée d'inscriptions à temps partiel.

Nombre des étudiant·es moins favorisé·es ne s'en cachent d'ailleurs pas : ces personnes s'inscrivent à quatre cours pour bénéficier de l'AFE tout en sachant qu'elles ne pourront s'investir à temps plein dans leurs études, faute de ressources. Ces étudiant·es se retrouvent à travailler 20, 25 ou 30 heures par semaine, hors du monde universitaire, fragilisant ainsi leur réussite étudiante, en particulier la possibilité d'obtenir des bourses d'études aux cycles supérieurs. Ce constat est régulièrement rapporté par les membres

de la FQPPU, avec une récurrence plus forte depuis que la crise du logement<sup>12</sup>, partout à travers le Québec, a aggravé la situation financière de nombreuses personnes étudiantes. De telles mesures (liées à l'inscription à temps plein) peuvent par ailleurs être un obstacle à la formation continue, et donc à l'arrimage souhaité par le ministère de l'Enseignement supérieur avec le développement de la main-d'œuvre. La FQPPU recommande donc au gouvernement de modifier les critères de l'AFE afin de permettre aux étudiant·es à temps partiel d'avoir accès à des bourses, lorsque leur situation financière le nécessite.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, cette crise du logement incite les étudiant·es moins favorisé·es à abandonner leurs études supérieures, au profit d'un emploi temporaire qui se transforme souvent en éloignement définitif de l'université. Chacun de ces abandons, dès lors qu'il ne découle pas d'un véritable choix de carrière, mais qu'il est dicté par la nécessité économique, est une perte aussi coûteuse que déplorable, pour cette personne comme pour la société. C'est pourquoi la FQPPU recommande de revoir les paramètres de l'AFE afin que la reconnaissance du statut à temps plein puisse davantage tenir compte de la situation financière globale des étudiant·es, en intégrant au calcul de l'AFE un ajustement rapide à la situation économique (inflation et crise du logement incluses). Dans le même esprit, la FQPPU recommande au gouvernement d'investir dès 2024 25 M\$ par année dans la construction et la rénovation du logement étudiant, en repensant l'intégration de ces logements dans la trame urbaine et sociale. En effet, il est possible et souhaitable d'exploiter le potentiel des logements étudiants dans les villes universitaires pour en faire de puissants leviers d'intégration et de mixité culturelle et sociale. Il suffit pour cela de planifier leur conception et leur localisation de façon à ce que ces lieux de vie favorisent la rencontre entre étudiant·es québécois·es et étranger·ères, mais aussi qu'ils donnent l'occasion à ces jeunes universitaires d'être en contact avec leurs concitoyen·nes, permettant ainsi de décloisonner les frontières culturelles, linguistiques et sociales. Cette initiative ambitieuse, qui demanderait une implication conjointe du MES, du ministère des Affaires municipales

---

<sup>12</sup> À titre d'exemple, lire notamment Léa Beaulieu-Kratchanov, « À Gatineau, les étudiant·es épongent une hausse des loyers de 30 % », Pivot, 1er juin 2023, <<https://pivot.quebec/2023/06/01/a-gatineau-les-etudiantes-epongent-une-hausse-des-loyers-de-30/?fbclid=IwAR01xVLH2BVfWxZWAslISRTpP548ws6SChX5d4lXvFlnMMs-gvbJtRzO-Rs>>.

et de l'Habitation, des municipalités et des universités, serait justifiée par l'ampleur des retombées potentielles, dont le rayonnement offert au réseau universitaire québécois.

#### **Recommandation 7**

*Modifier les critères de l'AFE afin de permettre aux étudiant·es à temps partiel d'avoir accès à des bourses, lorsque leur situation financière le nécessite;*

#### **Recommandation 8**

*Revoir les paramètres de l'AFE afin que la reconnaissance du statut à temps plein puisse tenir davantage compte de la situation financière globale des étudiant·es;*

#### **Recommandation 9**

*Investir 25 M\$ par année dans la construction et la rénovation du logement étudiant, en repensant l'intégration de ces logements dans la trame urbaine et sociale;*

## **V. Accessibilité aux études**

Investir dans le logement étudiant est une mesure favorisant l'accessibilité aux études, laquelle a toujours été un principe cher à la FQPPU. Ce principe informe aussi la critique du modèle de financement basé sur les EETP, lequel défavorise les étudiant·es à temps partiel, groupe pour qui l'accessibilité et la persévérance aux études est un défi important. Cependant, d'autres biais implicites se cachent dans la formule de financement par EETP, biais qui confèrent des avantages significatifs aux programmes et universités accueillant les étudiant·es les plus favorisé·es. Pour diminuer autant que possible ces biais, la FQPPU recommande d'intégrer dans la pondération de ces EETP des facteurs liés à la proportion d'étudiant·es de première génération, de parents étudiant·es, d'étudiant·es en situation de handicap et d'étudiant·es venant de régions éloignées. Ceci sans oublier de financer de manière spécifique l'intégration des étudiant·es autochtones, en consultation avec leurs communautés, par exemple en prévoyant une enveloppe budgétaire spécifique.



### **Recommandation 10**

*Intégrer dans la pondération de ces EETP des facteurs liés à la proportion d'étudiant·es de première génération, de parents étudiant·es, d'étudiant·es en situation de handicap et d'étudiant·es venant de régions éloignées;*

### **Recommandation 11**

*Prévoir une enveloppe budgétaire spécifique destinée à l'accueil et à l'intégration des étudiant·es autochtones et déterminer les modalités de son utilisation en consultation avec les nations autochtones;*

L'attachement à l'accessibilité aux études nous conduit aussi à élever des objections fortes contre toute tentation d'introduire, dans le financement des universités, des mesures liées à la performance, par exemple celles associées à la réussite des cours ou à la diplomation. Outre les réserves très fortes exprimées dans le rapport du GREPA à ce sujet, réserves montrant que ces mesures sont souvent contre-productives et mènent très souvent à réduire l'accessibilité aux études, nous ajouterons qu'introduire de telles mesures impliquerait de récompenser la facilité et de favoriser les plus favorisé·es. Certains programmes et, par la concentration de tels programmes, certaines universités, ont des taux de succès dans leurs cours et des taux de diplomation qui s'expliquent par de multiples facteurs. Les programmes contingentés sélectionnent d'emblée les étudiant·es ayant montré, antérieurement, leur propension à réussir leurs cours en obtenant de très bonnes notes; de plus, ces programmes sont souvent de type professionnel, menant directement à des carrières bien rémunérées, source d'une puissante motivation pour terminer rapidement les études.

Si l'on tient, avec raison, à favoriser la persévérance aux études et à hausser les taux de diplomation, il faudrait donc au contraire proposer des mesures d'aide à la réussite visant les programmes avec les taux d'abandon les plus élevés, et non pas leur imposer des mesures pénalisant les difficultés découlant des caractéristiques sociales et culturelles de leurs effectifs étudiants. La FQPPU invite le ministère de l'Enseignement supérieur à envisager des formes d'aide ciblant les catégories d'étudiant·es telles que celle des

parents étudiant·es. Sachant que ces personnes doivent surmonter de nombreux obstacles, entre autres sur le plan financier, qui fragilisent leurs chances de persévérer aux études, pourquoi ne pas leur octroyer des bourses d'accueil lors de leur première session d'inscription dans un programme universitaire, puis une autre bourse lors de la diplomation ?

Il serait aussi opportun d'offrir un financement destiné à des équipes d'encadrement regroupant des étudiant·es servant de mentor·es, appuyé·es par des chargé·es de cours, des professeur·es et des technopédagogues. Dans de tels cas, il est primordial de miser sur l'autonomie des universités et des universitaires, en les laissant libres de développer de tels projets dans les unités de base, départements et programmes, sans ensevelir ces unités ou les structures englobantes (facultés et universités) sous le poids de formulaires et autres redditions de compte. De même, le contexte de la pression à la performance et de la valorisation prédominante de la recherche, dans les dossiers des professeur·es, doit éclairer toute mesure en ce sens, de façon à ce qu'on libère les professeur·es souhaitant s'impliquer dans de tels projets. Sans doute est-ce le bon endroit pour indiquer qu'aucune des mesures de financement adoptées par le ministère de l'Enseignement supérieur ne véhicule une véritable valorisation de l'enseignement comme activité spécifique : bien au contraire, les mesures sont constitutivement élaborées de façon à ce que les administrations universitaires « maximisent » l'entrée d'argent venu des EETP et « minimisent » les dépenses liées à l'enseignement. Les conséquences en sont évidemment néfastes, sur le plan pédagogique comme en ce qui a trait à la persévérance aux études. Quoi qu'il en soit, la FQPPU tient à rappeler ici son opposition ferme à toute mesure de financement à la performance, position qui fait également l'unanimité à la TPU.

### **Recommandation 12**

*Prévoir un financement de 15 M\$ par année pour des bourses spécifiquement destinées à l'accessibilité et à la persévérance aux études des parents étudiant·es;*

### **Recommandation 13**

*Consacrer un financement annuel de 10 M\$ destiné à appuyer les initiatives locales favorisant l'encadrement et l'aide à la réussite, incluant des dégagelements pour les enseignant·es responsables et des contrats pour des formes de mentorat de la part d'étudiant·es des cycles supérieurs;*

L'attachement de la FQPPU à l'accessibilité universitaire, à l'idée d'une « université au service de toutes et de tous », nous conduit enfin à rappeler l'importance de soutenir les universités en région, de façon à ce qu'elles puissent diversifier et améliorer leur offre de formation, comme la variété de recherche et de création réalisée en leur sein. Ceci passe entre autres par une présence concrète partout à travers le Québec, et non pas par le recours massif à la formation à distance. Cette dernière peut pallier, temporairement, certaines difficultés, mais il faut éviter que cette solution ne réduise l'intégration à la communauté universitaire de catégories complètes d'étudiant·es. L'expérience de la pandémie a montré le rôle indispensable de la socialisation entre pairs et des contacts directs avec les enseignant·es, tout particulièrement pour celles et ceux dont la scolarité universitaire est un acquis fragile. Par ailleurs, l'accessibilité aux études ne doit absolument pas être dévoyée pour nourrir une compétition improductive entre universités développant de manière anarchique des campus régionaux.

Enfin, le tour d'horizon des diverses modalités de financement conduit la FQPPU à faire deux dernières observations sur le sujet, avant de passer aux questions de main-d'œuvre, de français et d'économie. Nous souhaitons, en premier lieu, de concert avec la TPU, dénoncer l'aspect hautement inéquitable du financement indirect par le biais de la philanthropie, iniquité qui affecte tout particulièrement les universités francophones. Qu'on examine le montant total des dons versés aux universités ou qu'on calcule le don par étudiant·e, le constat est identique à ce sujet et est celui d'une très grande inégalité : en

2020-2021, le montant par étudiant-e atteignait 3485\$ à McGill, contre 210\$ à l'UQAM<sup>13</sup>. Or, en octroyant des crédits d'impôt aux philanthropes effectuant ces dons, le gouvernement du Québec favorise ce déséquilibre, qui ne concerne d'ailleurs pas que les universités, mais aussi les différentes facultés ou disciplines au sein même des universités. Pour reprendre l'interrogation formulée par Pier-André Bouchard St-Amant dans l'article susmentionné, « est-ce que c'est le rôle de Québec d'encourager cette disparité ou devrait-il plutôt chercher à l'atténuer », la FQPPU répond sans hésitation qu'il appartient au ministère de l'Enseignement supérieur, via sa Politique de financement, de compenser cette disparité par une logique redistributive. Ceci pourrait d'ailleurs donner une raison de plus aux philanthropes de contribuer aux financements des universités, sachant que leurs dons contribueraient, par un effet ricochet introduit dans les Règles de financement, à aider d'autres institutions. La FQPPU recommande à cet égard que le MES procède à la distribution, dans les autres universités, d'un montant permettant de compenser quelque peu ce déséquilibre. Une mesure possible pourrait être de redistribuer aux universités moins généreusement objet de ces dons l'équivalent de 50% du total des dons reçus par les universités québécoises. En se basant sur les chiffres de 2020-2021, cela aurait généré une contribution totale d'environ 118 M\$. La FQPPU propose une mesure plus modeste, correspondant à une redistribution d'un montant annuel de 50 M\$, essentiel pour maintenir une équité minimale entre les universités, ainsi que l'adéquation entre le financement des universités et l'intérêt public.

Par ailleurs, plusieurs critiques ont été émises, au cours des dernières années, au sujet des rapports entre les fonds de fonctionnement et les fonds d'immobilisation des universités, en particulier en ce qui a trait aux virements effectués des premiers aux seconds. Ces virements recouvrent en effet des opérations de nature fort diverse, mais confondue très souvent dans une somme globale, faute de transparence. Parmi ceux-ci on trouve : a) les sommes correspondant à des achats d'équipement (bibliothèques, laboratoires, etc.); b) les sommes engagées au cours de l'année (ou prévues pour l'année suivante) pour effectuer des entretiens sur les bâtiments ou servir de contrepartie au

---

<sup>13</sup> Léa Carrier, « Croissance importante des dons universitaires depuis 10 ans », *La Presse*, 21 novembre 2022.

financement par le Plan quinquennal d'investissements universitaires; c) de véritables virements d'argent entre fonds, dans l'éventualité entre autres de devoir déboursier des sommes importantes pour des projets à venir. Le premier type de virement consiste en une stricte opération comptable, sans incidences financières; le deuxième consiste également en une opération comptable, mais correspondant à des paiements liés à des contrats, dont les projets sont tous censés avoir été vus, discutés puis approuvés par le conseil d'administration. Le dernier type de virement pose des problèmes de transparence, puisqu'il concerne des virements qui ne s'accompagnent pas d'informations spécifiques et qui sont le plus souvent effectués sans discussion. Dans un contexte où les sommes en jeu avec ce dernier type de virement sont octroyées aux établissements pour assurer le fonctionnement, c'est-à-dire pour l'enseignement et les services aux étudiant-es, et où celles-ci sont plutôt mises de côté pour couvrir ultérieurement des frais relevant des immobilisations, il est plus que souhaitable que ces virements soient identifiés clairement et distinctement, de sorte que les montants en cause soient connus. Une telle transparence est essentielle pour que les personnes siégeant sur les conseils d'administration, dont les représentant-es de la communauté universitaire, aient un portrait juste des finances et soient à même de prendre des décisions éclairées sur le plan financier.

#### **Recommandation 14**

*Introduire une formule de compensation pour l'inégalité des dons octroyés aux universités, de façon à distribuer un montant équivalent à 50% des dons reçus par les universités québécoises;*

#### **Recommandation 15**

*Exiger des universités qu'elles distinguent, dans leurs budgets et états financiers, les virements du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations selon qu'ils correspondent à des achats d'équipement, des paiements liés à des contrats d'entretien ou de rénovation et des transferts destinés à financer des projets dans le futur;*

## VI. Universités et main-d'œuvre

Développer et transmettre les connaissances, mission fondamentale des universités, n'a jamais été un processus fermé sur lui-même, aveugle aux enjeux sociaux ou hostile aux exigences professionnelles. Les facultés de droit et de médecine, pour ne nommer qu'elles, ont été des composantes majeures des toutes premières universités. Depuis, le nombre de professions dont l'accès dépend d'un diplôme universitaire n'a fait que croître : dans plusieurs cas, cette exigence est balisée par des ordres professionnels. Et, plus généralement, dans toutes les disciplines, les préoccupations à l'endroit des carrières ultérieures des diplômé·es font partie intégrante des évaluations périodiques des programmes. Les formations universitaires sont ainsi constamment revues, dans tous les domaines, afin d'offrir la préparation la plus adéquate, la plus à jour, à la réalité contemporaine du travail. Il y a donc une articulation étroite, constitutive, entre les universités et le monde du travail. Cette articulation s'élabore en toute autonomie, en fonction du développement des connaissances (et donc des pratiques fondées sur ces connaissances), et dans le but de former des individus intellectuellement autonomes, capables de déployer leurs compétences et savoir-faire tout au long de leur vie et dans une multiplicité de contextes.

Toute intervention visant à baliser cette relation pour que les universités s'ajustent de façon très spécifique à certains enjeux de main-d'œuvre, en fonction des décisions gouvernementales quant aux secteurs identifiés comme « stratégiques pour l'économie québécoise », risquent de déséquilibrer les liens entre la formation universitaire et le monde du travail (les sciences infirmières et la médecine, domaines dans lesquels le gouvernement québécois est le principal employeur, constituent évidemment des cas à part). Dans un contexte où les inscriptions globales dans les universités plafonnent depuis quelques années, où les types d'emploi sont en transformation rapide, accélérée d'ailleurs par le déploiement de nouvelles formes d'intelligence artificielle, et où de très nombreux secteurs connaissent une pénurie de main-d'œuvre, des mesures trop fortes, ciblant un nombre très restreint de formations, ne combleront les besoins dans un secteur donné qu'en fragilisant d'autres secteurs, d'autres formations, d'autres disciplines, engendrant à court et moyen terme la nécessité de nouvelles mesures ciblées de rattrapage ou de rééquilibrage.

### Recommandation 16

*Préserver l'équilibre du financement de l'ensemble des secteurs, domaines et disciplines en les soutenant de manière uniforme et indépendamment des besoins à court terme du secteur privé;*

Considérant l'état actuel du monde du travail, son évolution rapide de même que les nombreuses transformations qui affectent tant les disciplines que la pratique professionnelle, il est essentiel de préserver l'équilibre du financement de l'ensemble des domaines et programmes d'étude et de s'abstenir de cibler spécifiquement les besoins du secteur privé avec la politique. Une telle intervention risquerait d'avoir davantage d'effets pervers que bénéfiques dans un contexte où les changements du monde du travail sont rapides et incessants, tant en ce qui concerne la nature du travail lui-même que le nombre d'emplois disponibles dans différents secteurs. La toute récente « Journée sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur », co-organisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et l'IVADO, a régulièrement souligné l'ampleur des transformations en cours, conduisant plusieurs participant·es à rappeler la formule « les emplois de demain n'existent pas encore ». Cette journée de discussion a par ailleurs rappelé à de nombreuses reprises un autre constat se dégageant des réflexions contemporaines sur les universités, soit l'importance de la multidisciplinarité : en plus des chercheur·es en informatique et en linguistique, aux fondements des recherches sur l'intelligence artificielle générative, le besoin se fait fortement sentir pour des spécialistes de l'éthique, des réseaux sociaux ou de la pédagogie, entre autres, afin de réfléchir aux enjeux posés par cette innovation. Tout indique que, dans les crises susceptibles de survenir dans les prochaines années (du fait par exemple de l'urgence climatique), la nécessité se fera sentir de recourir à l'expertise de plusieurs domaines.

« En 2012, un exercice de prévision de l'initiative Imaginer l'avenir du Canada prédisait que les sciences humaines joueraient un rôle central dans la réponse aux répercussions des technologies émergentes et dans l'atténuation des problèmes mondiaux [touchant] le

Canada de manière importante<sup>14</sup> » : cette remarque de Ted Hewitt, président du Conseil de recherches en sciences humaines, illustre notre plaidoyer en faveur d'un financement couvrant l'ensemble des disciplines universitaires, l'ensemble des missions universitaires. La Politique de financement des universités doit permettre, autant que possible, le déploiement harmonieux des universités comme institutions pluridisciplinaires, « universités complètes », qui dans leurs enseignements et leurs recherches couvrent les principaux domaines du savoir et rassemblent en leur sein des spécialistes de l'ensemble des domaines. Il est de première importance de veiller à ne pas fragiliser certains de ces domaines, où le recrutement est parfois difficile. Penser la politique de financement en fonction des besoins immédiats du secteur privé risque d'engendrer des problèmes dans le futur et n'est donc pas souhaitable. Le gouvernement peut en toute légitimité s'assurer que les universités aient les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif, et tenter d'inciter les étudiant·es à s'inscrire dans des domaines de formation dont les besoins s'avèreraient importants.

En d'autres termes, la FQPPU recommande fortement de ne pas induire, dans les barèmes de financement du fonds de fonctionnement des universités, de mesures spécifiquement orientées vers l'ajustement aux besoins de main-d'œuvre, et d'éviter tout financement spécifique supplémentaire, directement destiné aux programmes de formation, mais d'opter plutôt pour des incitatifs liés aux bourses étudiantes. Cependant, là encore, toute initiative en ce sens devrait être d'autant plus modeste qu'elle ciblerait peu de programmes. Il est crucial de ne pas simplement déplacer les étudiant·es d'un programme ou d'un secteur de formation à un autre, fragilisant un domaine pour en favoriser un autre. Tout financement qui ciblerait certaines formations, de façon trop restreinte, implique ce risque. Il est nettement préférable d'avoir comme objectif d'augmenter le nombre de diplômé·es universitaires, et ce, dans tous les secteurs. Pour ce faire, il est mieux de favoriser l'inscription à l'université et la persévérance aux études, comme nous l'avons déjà indiqué.

---

<sup>14</sup> « Il est temps de revoir l'évolution de l'IA et la conception des technologies », *Le Devoir*, 5 juin 2023.



## VII. Défense et promotion de la langue française

Dès le début des années 1980, les chercheur·es ont exprimé leurs préoccupations quant au recours de plus en plus massif à l'anglais comme langue de publication savante<sup>15</sup>. Depuis, les données ne cessent d'exposer « l'inéluctable croissance de [...] l'anglais<sup>16</sup> ». Ainsi, au Canada, « la quasi-totalité des revues créées à partir de 2010 l'est en anglais<sup>17</sup> ». Quant aux articles savants publiés par des chercheur·es du Québec, la proportion de ceux publiés en anglais se maintient à près de 100% dans les sciences médicales et naturelles, atteint 70% en sciences sociales (où elle était de 50% en 1980) et 30% dans les arts et humanités<sup>18</sup>. Ceci engendre de très grandes inégalités, et ce, pour l'ensemble de la communauté universitaire francophone québécoise. Dans son mémoire soumis en décembre 2022 au Comité sur la science et la recherche de la Chambre des Communes, la FQPPU a pris une position ferme au sujet de cette domination sans partage de l'anglais dans la publication et diffusion de la recherche scientifique au Canada et proposé plusieurs mesures visant à la contrer. Ces propositions forment la base de plusieurs de nos recommandations actuelles.

Les mutations des rapports entre langues et savoirs ne touchent pas seulement le recours à l'anglais dans la publication savante, mais infléchissent aussi de plus en plus l'évolution des effectifs étudiants, en particulier en ce qui concerne la mobilité internationale. Bien que sans fondements scientifiques, la perception selon laquelle la formation universitaire en anglais serait d'emblée d'une plus grande valeur est un lieu commun largement partagé, au Québec comme ailleurs. Ce biais cognitif, que le gouvernement du Québec et les universités québécoises devraient combattre explicitement, trouve dans les classements internationaux des universités, où triomphent systématiquement les établissements anglophones, une apparente et récurrente justification, bien que là aussi,

---

<sup>15</sup> Voir, entre autres, les actes du colloque organisé par le Conseil de la langue française en novembre 1981 : *L'Avenir du français dans les publications et communications scientifiques et techniques, L'Avenir du français dans les publications et communications scientifiques et techniques. Actes du colloque international*, Québec Éditeur officiel du Québec, 1983, 3 vol.

<sup>16</sup> Vincent Larivière, « Le français, langue seconde? De l'évolution des lieux et langues de publication des chercheurs au Québec, en France et en Allemagne », *Recherches sociographiques*, vol. 59, no 3, 2018, p. 339-363.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 347.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 348.

les analyses sérieuses ont démontré l'inanité de ces classements<sup>19</sup>. Ces erreurs font malheureusement agir les individus et donnent une longueur d'avance aux universités anglophones ou offrant des formations en anglais, où qu'elles se situent. De ce fait, les universités francophones se retrouvent structurellement désavantagées. Ce désavantage était déjà visible avant 2018, du fait du recours aux effectifs étudiants comme principal barème de financement, mais est devenu extrême suite à la dérèglementation des droits de scolarité pour les étudiant·es venu·es de l'étranger.

Cette double évolution, dans la langue de publication savante et dans les inscriptions étudiantes, est doublement défavorable au déploiement et à la pérennité des universités francophones. Elle est aussi doublement défavorable à la mission citoyenne des universités, laquelle repose au Québec sur l'usage du français comme langue commune. C'est pourquoi la FQPPU rejoint le ministère de l'Enseignement supérieur dans sa volonté de défendre et promouvoir le français dans le réseau universitaire québécois. Pour ce faire, nous proposons deux séries de recommandations, portant respectivement sur la langue de diffusion savante et sur les modalités de financement.

Dans le mémoire soumis au Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes, la FQPPU soulignait le fait que :

Les transformations des champs scientifiques au cours des cinquante dernières années ont [...] conduit à l'adoption généralisée de l'anglais comme langue de diffusion des résultats de recherche [...]. Ces circonstances engendrent une dévalorisation systématique du français.

Nous y indiquions que ces inégalités concernaient, entre autres :

- a) la possibilité d'accéder, grâce à la maîtrise de la langue, au savoir scientifique;
- b) la possibilité de publier ses recherches, comme d'obtenir des subventions ou des bourses;

---

<sup>19</sup> Yves Gingras, *Les dérives de l'évaluation de la recherche. Du bon usage de la bibliométrie*. Paris, Raisons d'agir, 2014.

- c) la charge de travail des chercheur·es et des étudiant·es;
- d) la valeur accordée aux différents objets de savoir, en particulier dans les sciences humaines et sociales (menant à une dévalorisation des recherches portant sur le Québec);
- e) l'évaluation du travail des professeur·es (où l'on accorde une plus grande valeur a priori à toute publication écrite en anglais, vue comme indice de plus grande diffusion);
- f) la valeur attribuée aux universités francophones.

Parmi les recommandations formulées dans ce mémoire, quelques-unes étaient déjà en application ou en cours d'application au Québec, du fait entre autres des initiatives du Scientifique en chef; aussi nous contenterons-nous de rappeler celles à propos desquelles des engagements spécifiques n'ont pas encore été annoncés. Il s'agirait tout d'abord d'accroître significativement le financement destiné aux revues savantes publiées en français, via les fonds de recherche, ainsi que de développer un fonds en soutien aux presses universitaires et aux autres activités de diffusion des savoirs en français (dont au premier chef érudit). Pour que ces publications ne restent pas cantonnées dans un secteur cloisonné d'internet, il faut aussi investir dans des moyens permettant d'augmenter la « découvribilité » des publications scientifiques en français, sur le plan technologique certes, mais aussi sur un plan social et politique, par des mesures d'appui au journalisme scientifique dans les grands médias. Enfin, dans l'objectif d'éviter les biais favorisant indûment le recours à l'anglais dans la publication savante, il faut donner le mandat aux Fonds de recherche du Québec de revoir le fonctionnement des processus d'évaluation de façon à ce que ni le lieu et la langue de publication ni le facteur d'impact des revues ne soient utilisés comme critères d'une manière qui défavorise les publications scientifiques en français.

### **Recommandation 17**

*Accroître de 500 000\$, annuellement, le financement destiné aux revues savantes publiées en français, via les Fonds de recherche du Québec;*

### **Recommandation 18**

*Développer un fonds de 500 000\$ en soutien annuel aux presses universitaires et aux autres activités de diffusion des savoirs en français;*

### **Recommandation 19**

*Investir dans des moyens permettant d'augmenter la « découvribilité » des publications scientifiques en français;*

### **Recommandation 20**

*Revoir les critères d'évaluation adoptés par les fonds de recherche de façon à ce que ni le lieu et la langue de publication ni le facteur d'impact des revues ne soient utilisés comme critères défavorables envers les publications scientifiques en français;*

Ce sont là nos principales recommandations, en ce qui concerne la défense et la promotion du français du côté de la publication des savoirs issus de la recherche et de la création. Cela ne se limite cependant qu'à une partie de l'ensemble des lieux où les rapports inégalitaires entre le français et l'anglais infléchissent le développement des universités québécoises. Car les modalités de financement, elles aussi, ont partie liée avec ces inégalités et tendent à les exacerber, depuis que la refonte de la Politique de financement, en 2018, a dérèglementé les frais de scolarité pour de vastes pans des effectifs étudiants internationaux. Cette privatisation partielle de l'enseignement supérieur québécois, via la dérèglementation, a mené à une situation où, en 2021-2022, les universités anglophones du Québec, dont les effectifs étudiants représentaient 24,8% des effectifs étudiants globaux, encaissaient à elles trois pas moins de 277 592 477\$ en droits de scolarité des étudiants dérèglementés, soit 69,9% du total, les quinze universités francophones se répartissant un montant global de 119 965 068\$. De ce fait, il y a un avantage significatif offert par la Politique de financement des universités. Ce constat comporte d'ailleurs une leçon : toute avancée dans le sens de la dérèglementation des universités ne peut que défavoriser structurellement les universités francophones. C'est

pourquoi la FQPPU réitère son opposition de principe à la dérèglementation des droits de scolarité et propose de revenir à la situation existant avant 2018. Mais que cette correction soit faite ou non, le fait demeurera : dans un système universitaire international qui accorde une valeur supplémentaire à toute formation en anglais, par rapport au français, les universités francophones québécoises auront toujours des obstacles structurels sur leur chemin. Si le gouvernement du Québec entend œuvrer à la pérennité du réseau universitaire francophone québécois, il doit prendre les moyens pour soutenir leur développement.

Ceci en rappelant que la circulation internationale des universitaires est un élément positif, pour les individus comme pour les sociétés, qui fait d'ailleurs partie de l'histoire des universités depuis les toutes premières chartes officialisant leur existence. Il ne s'agit donc surtout pas de mettre des obstacles à ce que le Québec figure comme pays de destination de cette circulation des étudiant·es et des idées, mais de rééquilibrer le système universitaire québécois pour qu'il n'y ait pas, année après année, un sous-financement des universités francophones du fait de la dérèglementation. Par conséquent, la FQPPU recommande la création d'un appui spécifique aux universités francophones, dont le montant global devrait corriger les déséquilibres financiers (si l'on décide de maintenir la dérèglementation) ou offrir un financement inconditionnel significatif, destiné à consolider le réseau d'universités francophones. Dans le premier cas, on pourrait suggérer de se baser sur les « frais de scolarité pour étudiants dérèglementés » reçus par les universités anglophones afin d'offrir un appui proportionnellement équivalent à la taille des universités francophones. Ainsi, si l'on prend comme référence l'année 2021-2022, le montant des droits de scolarité « d'étudiants dérèglementés » reçu par les universités anglophones était de 270 399 835\$; si l'on reporte à la hauteur du poids relatif des universités francophones, ces dernières auraient dû toucher 841 732 027\$ de droits de scolarité pour « étudiants dérèglementés », et non pas les 119 965 068\$ qu'elles ont dans les faits reçus. Pour maintenir l'équilibre de façon proportionnelle, le gouvernement du Québec aurait ainsi dû octroyer 721 766 959\$ aux universités francophones : l'ampleur de cette somme signale la force des courants contraires propres à la mondialisation universitaire dominée par l'anglais, contre lesquels doivent œuvrer les universités francophones et que la réforme de 2018 a institutionnalisée à leurs détriments. Si l'on visait, plus modestement,

à ce que les universités francophones aient l'équivalent de 75,2% du financement global venu des « étudiants dérèglementés » (soit 397 287 545\$), la somme reçue par celles-ci aurait été de 298 760 234\$. C'est donc un manque à gagner de 178 795 166\$ que le gouvernement du Québec aurait dû compenser selon ce mode alternatif de calcul des appuis aux universités francophones, que la FQPPU propose au gouvernement d'adopter. Bien que plus modeste, cette somme est néanmoins significative, aussi la FQPPU propose-t-elle une graduelle augmentation de cette somme, en commençant par 75 M\$ en 2024, pour atteindre 100 M\$ en 2029.

Dans le contexte actuel, les étudiant·es venant des pays francophones que sont la Belgique et la France sont avantagé·es par des droits de scolarité moins élevés que ceux qu'on impose aux Acadiens et aux francophones venant des autres provinces canadiennes. Il serait souhaitable d'étendre les mesures qui sont appliquées pour les étudiant·es de la Belgique ou de la France à tous les étudiant·es du reste du Canada qui ont fait leurs études secondaires en français.

Par ailleurs, il faut faire en sorte que toutes ces mesures ne remettent pas en question l'appui du gouvernement du Québec aux universités en région et de petites tailles, lesquelles sont des institutions indispensables à l'atteinte des missions fondamentales des universités, par leur déploiement à la grandeur du Québec et leur rôle dans l'accessibilité des études universitaires. C'est pourquoi la FQPPU estime qu'il faut maintenir dans la Politique de financement l'octroi qui leur est spécifiquement destiné.

### **Recommandation 21**

*Rééquilibrer le financement lié à la dérèglementation des droits de scolarité des étudiant·es internationaux·ales pour aider les universités francophones;*

### **Recommandation 22**

*Maintenir le financement destiné aux universités en région et aux établissements de petite taille;*

### **Recommandation 23**

*Revoir la réglementation des droits de scolarité pour étendre les mesures en place pour les étudiant·e·s venant de la Belgique ou de la France à l'ensemble des étudiant·es du reste du Canada qui ont fait leurs études secondaires en français;*

Par ailleurs, la question de la langue d'enseignement ne se pose pas qu'au niveau des universités dans leur ensemble, mais aussi dans les cours et programmes, en plus de concerner la socialisation des étudiant·es internationaux·ales. Dans ce dernier cas, la FQPPU propose au gouvernement d'instaurer des mesures favorisant l'apprentissage du français et de la culture québécoise des étudiant·es internationaux·ales inscrit·es dans les universités anglophones, ceci par le biais d'une session ou deux d'immersion dans les universités francophones, avec des droits de scolarité règlementés et des cours de langue, sur le Québec ainsi que dans leur discipline de formation. Pour les cours et programmes, un examen des balises établies dans les politiques linguistiques adoptées par les universités francophones mériterait une analyse minutieuse, éventuellement associée à une étude de la situation sur le terrain, en particulier en ce qui a trait aux séminaires donnés aux cycles supérieurs, ainsi qu'aux thèses de doctorat<sup>20</sup>. Malgré leur statut officiellement francophone, nombre de cours ou séminaires se donnent en anglais, souvent à partir d'ententes tacites qui ne laissent aucune trace officielle dans les plans de cours ou autres documents administratifs. Le recours à des textes publiés en anglais représente par ailleurs une autre difficulté, fortement liée à la domination de l'anglais comme langue de publication savante dans les sciences pures, de la santé et, de plus en

---

<sup>20</sup> Une étude récente au sujet des mémoires et thèses a révélé que près d'une thèse sur quatre déposée au Québec dans les universités francophones, entre 2011 et 2020, était écrite en anglais : <https://www.acfas.ca/publications/magazine/2021/06/trending-au-quebec-faire-son-memoire-sa-these-in-english>

plus, en sciences sociales. Sur ce plan, un chantier spécifique devrait être confié au Scientifique en chef dans le cadre des réflexions en cours sur la Science en français, entre autres pour voir si une forme d'aide spécifique à la publication savante ne devrait pas viser les manuels utilisés dans les cours de premier cycle universitaire, ceci en coordination avec l'Agence universitaire de la francophonie. Enfin, les données récentes sur le taux de refus anormalement élevé des demandes de visa étudiant pour les ressortissant·es des pays francophones devraient inciter les ministres de l'Enseignement supérieur et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à faire pression sur le ministère de l'Immigration du gouvernement du Canada pour atteindre, dès 2023-2024, une correction immédiate de la situation, afin d'obtenir un ratio comparable d'acceptation des demandes de visa étudiant pour les candidatures venues des pays francophones et celles venues d'autres pays.



#### **Recommandation 24**

*Proposer aux personnes étudiantes venant de l'international et inscrites dans les universités anglophones des sessions d'immersion dans les universités francophones, avec droits de scolarité diminués;*

#### **Recommandation 25**

*Que le Scientifique en chef examine, avec l'appui de l'Agence universitaire de la francophonie, la pertinence de financer la publication de manuels scientifiques en français;*

#### **Recommandation 26**

*Que les ministres de l'Enseignement supérieur et de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration fassent pression sur le ministre de l'Immigration du Canada afin qu'on atteigne dès 2024 un taux de réponses favorables similaires dans les demandes de visa étudiant émanant de pays francophones et celles émanant d'autres pays;*

## **VIII. Valoriser toutes les formes de recherche, de création et d'innovation**

Partant du principe que les avancées de la recherche débouchant sur des innovations sont par nature imprévisibles, susceptibles d'apparaître dans une multitude de domaines et souvent d'émerger de la rencontre de disciplines, de domaines et de secteurs distincts, et considérant la manière dont les innovations et la recherche appliquée se nourrissent des résultats de la recherche fondamentale, il apparaît essentiel d'encourager et de soutenir l'ensemble des formes de recherche, de création et d'innovation dans tous les domaines. Dans ce sens, on peut légitimement s'inquiéter de ce que l'appel de mémoires met l'accent sur la valorisation économique de la recherche et de l'innovation, puisqu'il est clair qu'une politique de financement qui ciblerait spécifiquement certains domaines ou certains types de pratiques de recherche conduirait de facto à la dévalorisation des autres domaines et des autres formes de recherche et qu'à terme, cette politique n'ait l'effet inverse de celui qui est recherché. L'innovation ne peut se développer que dans un

contexte qui favorise la recherche et la création libres, non ciblées, où toutes les formes de recherche et de création sont valorisées.

Les inquiétudes soulevées par l'appel à mémoires, à cet égard, font écho à celles suscitées par la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation, 2022-2027 (SQRI2), publiée l'an dernier par le gouvernement du Québec. Bien qu'il doive y avoir des liens étroits entre innovation, d'une part, et recherche et création, d'autre part, les dynamiques propres à ces sphères d'activité, les actrices et acteurs qu'elles regroupent, les processus et structures qu'elles mettent en branle et sur lesquels elles s'appuient sont néanmoins largement distincts et menacent de susciter des tiraillements constants, voire de nuire au plein déploiement de la recherche comme de l'innovation. C'est pourquoi la FQPPU estime qu'il serait opportun de distinguer clairement, à tous les paliers, entre ce qui relève de la recherche et ce qui relève de l'innovation. La meilleure manière d'y parvenir serait de maintenir la responsabilité de l'innovation strictement économique au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, et de rattacher les Fonds de recherche du Québec au ministère de l'Enseignement supérieur. Pour les universitaires, et en particulier les professeur·es, cela aurait une plus grande netteté, car si tout·e professeur·e est tenu·e d'enseigner et de faire de la recherche, si tous les départements de tous les établissements universitaires combinent enseignement et recherche, ce ne sont que quelques professeur·es, que quelques départements ou facultés qui sont engagés au quotidien dans l'innovation de type strictement économique, à visée de rentabilité commerciale. Il y aurait ainsi plus de cohérence dans les mandats et stratégies, moins de superposition de structures dévouées en même temps à la recherche et à l'innovation, et une plus grande facilité à développer et déployer des structures communes, du côté de l'innovation, telle qu'Axelys.

Par ailleurs, dans la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation comme dans l'appel à mémoires du ministère de l'Enseignement supérieur sur la Politique de financement, on trouve, en filigrane, une restriction des multiples formes d'innovation à celles qui se concrétisent par des brevets ou une commercialisation. Il importe donc de rappeler l'existence et l'importance des autres formes d'innovation, lesquelles ont elles

aussi de multiples retombées concrètes et contribuent pleinement à améliorer la vie des Québécois·es. Ces innovations culturelles, environnementales et sociales sont souvent développées dans d'autres disciplines que celles privilégiées dans la SQR12, elles sont menées par d'autres actrices et acteurs et sont en lien avec des partenaires qui n'ont pas des ressources financières considérables ou qui ne sont pas susceptibles d'investir dans ces formes d'innovation. Ces dernières se conçoivent d'ailleurs, pour une partie d'entre elles, comme recherche-création ou services à la collectivité, plutôt que sous le vocable d'innovation. Ce vaste secteur, tout aussi crucial dans la recherche et l'innovation que les institutions culturelles ou les regroupements communautaires peuvent l'être dans la société québécoise, devrait être soutenu de façon spécifique.

Ainsi, s'il est évidemment parfaitement légitime, pour les ministères et organismes de l'État, de lancer des appels pour trouver des solutions permettant de faire face aux « défis de la société », tel qu'ils peuvent l'identifier, il importe aussi de laisser une place importante, aussi bien du côté de l'innovation que de la recherche proprement dite, aux travaux sur les enjeux sociaux, économiques, écologiques, culturels, etc., tels que les chercheur·es les identifient eux-mêmes, aussi bien dans une perspective québécoise que dans une perspective internationale. Ceci est indispensable pour avoir une diversité de thèmes et d'orientations de recherche, seule façon d'offrir une réponse potentielle aux défis imprévus lorsqu'ils s'imposent à l'attention des ministères et organismes de l'État québécois. À titre d'exemple, pendant des décennies, les recherches sur les coronavirus étaient peu financées, car ces virus étaient considérés comme moins menaçants pour la santé publique. Malgré cela, elles ont été financées grâce à l'appui aux recherches non ciblées, et c'est grâce à ces recherches antérieures que la réponse au COVID-19 a pu être aussi rapide.

Le rapport Angers, cité plus haut, soulignait déjà en 1979 l'importance croissante de la recherche dans la société d'alors en mettant en évidence le fait que cette importance donnait un pouvoir supplémentaire aux personnes, institutions et organisations détenant ce pouvoir ou ayant une relation privilégiée avec son déploiement :

La science et ses applications technologiques comptent parmi les facteurs essentiels de la société d'aujourd'hui : la production des connaissances y joue le rôle d'un capital de pouvoir et de transformation sociale pour les groupes ou les organismes qui les possèdent. À cet égard, la science n'est pas une activité neutre ou apolitique. Elle est entrée au service d'un nouveau maître, qui est le pouvoir de la société post-industrielle. En d'autres termes, la science est trop souvent accaparée et dominée par les grands appareils de production et de décision<sup>21</sup>.

Des analyses critiques, formulées au sein même des universités, à la FQPPU et à la TPU, ont régulièrement mis en garde contre les formes de privatisation et de marchandisation de la formation universitaire ou de la recherche. Plusieurs travaux ont même pu montrer que certaines entreprises ont réussi à instrumentaliser la science, ses processus et l'importance du doute, pour maintenir leurs profits pendant des décennies<sup>22</sup>. Le cas de l'intelligence artificielle illustre bien les enjeux qui sont en cause. Une part importante, pour ne pas dire cruciale, des recherches sur l'intelligence artificielle a été effectuée dans les universités, dont les universités québécoises, avec un appui financier significatif de la part du public. Pourtant, le développement de l'intelligence artificielle, source de craintes majeures pour les principaux responsables de ce développement, échappe aujourd'hui au contrôle des autorités publiques, comme l'essentiel des profits générés par l'intelligence artificielle échappe aux universités. Il faut veiller à ce que l'innovation ne soit pas une interface entre universités et entreprises permettant à ces dernières d'accaparer la science, de la faire servir des intérêts privés plutôt que le bien public<sup>23</sup>. L'État, maître d'œuvre de cette interrelation, doit en garder le contrôle et s'assurer de préserver le bien commun : « Dans le monde actuel, l'université compte parmi les institutions capables de

---

<sup>21</sup> Rapport Angers, *op. cit.*, p. 21.

<sup>22</sup> Naomi Oreskes et Erik M Conway, *Merchants of Doubt. How a Handful of Scientists Obscured the Truth on Issues from Tobacco Smoke to Climate Change*, New York, Bloomsbury, 2010.

<sup>23</sup> Parmi de très nombreux travaux sur le sujet, signalons Jacob H. Rooksby, *The Branding of the American Mind. How Universities Capture, Manage, and Monetize Intellectual Property and Why it Matters*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2016, qui montre comment « the private-rights aspects of intellectual property is on the rise in higher education, often to the detriment of this sector's [...] providing for the public good » (p. 9), ainsi que Philip Mirowski, *Science Mart. Privatizing American Science*, Cambridge, Harvard University Press, 2011, qui souligne que le programme néolibéral de marchandisation des universités (par la commercialisation de la recherche, la compétition entre universités, etc.) a non seulement détourné celles-ci de leur mission humaniste et citoyenne, mais conduit éventuellement à la production délibérée d'ignorance, allant totalement à l'encontre de leur mission intellectuelle. Ainsi voit-on, à une petite échelle, les requêtes de Chat-GPT produire des réponses complètement erronées sur le plan factuel, ce qui rejoint le financement de recherches ne visant qu'à faire douter du consensus scientifique sur le réchauffement climatique.

poursuivre librement des activités de recherche et de formation; aussi importe-t-il tout particulièrement qu'elle se refuse à la servilité<sup>24</sup>. »

Ainsi, dans l'optique de favoriser le plein déploiement de toutes les formes de recherche, de création et d'innovation, la FQPPU avance les recommandations suivantes :

**Recommandation 27**

*Rattacher les Fonds de recherche du Québec au ministère de l'Enseignement supérieur;*

**Recommandation 28**

*Hausser de 5% l'enveloppe globale des Fonds de recherche du Québec;*

**Recommandation 29**

*Consacrer 5 M\$ de cette somme pour la création de fonds destinés à l'innovation culturelle, environnementale et sociale;*

**Recommandation 30**

*Maintenir à la hauteur de 75% la proportion de la recherche libre, non ciblée dans le montant global des subventions décernées par les Fonds de recherche du Québec;*

**Recommandation 31**

*Augmenter le nombre de bourses étudiantes à la maîtrise, au doctorat et au postdoctorat, pour un montant global de 10 M\$.*

---

<sup>24</sup> Rapport Angers, *op. cit.*, p. 22

## Conclusion

À travers ce mémoire, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université réitère non seulement la mission à l'origine de sa fondation, soit celle d'œuvrer au maintien, à la défense, à la promotion et au développement de l'université comme service public et de défendre le principe d'une université accessible et de qualité : elle invite également le gouvernement québécois à se doter d'une Politique de financement des universités constituant la pierre angulaire d'un réseau au service de sa collectivité. Dans la rédaction de sa Politique, il est donc nécessaire que le ministère considère les savoirs d'abord et avant tout en tant que bien commun, dont le partage ne diminue pas la valeur. Il s'agit à ce titre de repenser les modalités de financement des universités, de la recherche et de l'innovation, pour que ce financement soit pérenne, stable, essentiellement public, qu'il génère la plus grande accessibilité possible, permette le développement de l'ensemble des savoirs et des multiples formes d'innovation, par la formation universitaire, mais aussi par la diffusion et la vulgarisation. Dans le contexte québécois, il est nécessaire également que le financement des universités assure la pérennité des établissements francophones et de la création et diffusion de la recherche en français.



**Depuis 1991, la FQPPU est l'instance de concertation et de représentation du corps professoral québécois.**

Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)  
1 888 843 5953 / 514 843 5953 / [federation@fqppu.org](mailto:federation@fqppu.org) / [www.fqppu.org](http://www.fqppu.org)